



Utilisation de pesticides à la maison



Avril 1997

Réédité avril 1999

Les pesticides sont des substances toxiques. C'est pour cette raison que les personnes qui utilisent des pesticides à la maison doivent savoir comment les manipuler et les utiliser de façon sécuritaire. On peut, en prenant les précautions appropriées, utiliser des pesticides homologués sans mettre en danger notre santé ou celle de l'environnement.

Réglementation

Avant d'être importé, vendu ou utilisé au Canada, tout pesticide doit être homologué en vertu de la *Loi et du Règlement sur les produits antiparasitaires*, qui sont administrés par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA). Le but de cette loi est de déterminer la sécurité, le mérite et la valeur des produits antiparasitaires vendus au Canada lorsque ces derniers sont utilisés conformément aux directives de leur étiquette.

Avant l'homologation d'un produit, il faut présenter une demande dans laquelle on fournit les spécifications du produit (précisant tous les ingrédients entrant dans la préparation), un formulaire de demande d'homologation et les résultats des études scientifiques effectuées. Ces résultats doivent ensuite faire l'objet d'une évaluation destinée à déterminer l'efficacité du produit et les risques d'effets nocifs sur la santé humaine et l'environnement.



Précautions générales

C'est à chacun qu'il appartient de déterminer l'importance des dommages dus aux organismes nuisibles qu'il peut tolérer avant de mettre en oeuvre des mesures de lutte. Les utilisateurs doivent prendre toutes les précautions données sur l'étiquette du produit afin de protéger leur santé, la santé des autres et l'environnement naturel.

Avant l'utilisation d'un pesticide

➤ Avant d'acheter un produit antiparasitaire ou d'embaucher une personne spécialisée dans la lutte contre les organismes nuisibles, examiner les autres mesures de lutte qui s'offrent à vous. Dans le cas de certains organismes nuisibles, on peut utiliser des pièges et des barrières physiques ou on peut boucher les fissures et les crevasses par lesquelles les nuisibles s'introduisent dans la maison.



Des produits comme la pyrèthre, l'acide borique, la diatomite, le *Bacillus thuringiensis* et les savons insecticides sont peu toxiques pour les humains et peuvent constituer des solutions de rechange efficaces.

- N'acheter que des produits à usage DOMESTIQUE portant un numéro d'homologation. Les produits à usage domestique sont des produits que le consommateur peut utiliser de façon relativement sûre; ils sont vendus en quantités qui conviennent aux utilisations à la maison. Les produits à usage AGRICOLE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ou RESTREINT ne sont destinés qu'à être utilisés par des opérateurs antiparasitaires autorisés ou commerciaux.
- Si l'aire à traiter est une cuisine, recouvrir ou enlever les aliments, la vaisselle et les ustensiles.
- Recouvrir ou enlever les aquariums.

- Apposer des affiches indiquant que vous procédez à un traitement; ainsi vos voisins pourront tenir leurs enfants et leurs animaux familiers à l'écart de l'aire traitée.

Pendant l'utilisation d'un pesticide

- Suivre à la lettre les instructions données sur l'étiquette.
- Lors de l'utilisation d'un pesticide servant à détruire les organismes nuisibles du potager, respecter le délai d'attente établi entre l'application et la récolte de chaque culture.
- S'assurer que les personnes et les animaux domestiques quittent les lieux pendant le traitement.
- Porter les vêtements de protection indiqués sur l'étiquette, par exemple gants de caoutchouc, chemise à manches longues, tablier, survêtements de travail, bottes en caoutchouc et lunettes protectrices. Ne pas mettre les manches à l'intérieur des gants ni les pantalons à l'intérieur des bottes pour éviter que le pesticide ne pénètre dans les gants ou les bottes.
- Ne jamais mélanger des pesticides différents, sauf si l'étiquette le prescrit.
- Ne jamais utiliser à l'intérieur un pesticide destiné à être utilisé à l'extérieur.
- Appliquer la bonne dose. Une dose plus élevée peut endommager les plantes, tuer les insectes utiles et laisser des résidus sur les cultures. Une dose plus faible risque de ne pas du tout détruire l'organisme visé.
- Ne jamais pulvériser un pesticide à l'extérieur par un vent de plus de 8 km/h (5 mi/h) ou à une température de l'air supérieure à 30 °C.
- Ne pas fumer, ni boire, ni manger lors de l'application de pesticides. Ne pas non plus se frotter les yeux ni se toucher à la bouche avec les doigts.
- Ne pas appliquer des pesticides sur les humains (sauf si l'étiquette le prescrit, par exemple dans le cas de produits insectifuges), sur les vêtements ou sur la literie.



- Ne pas traiter les animaux avec des pesticides, sauf si une telle utilisation est indiquée sur l'étiquette.

Après l'utilisation d'un pesticide

- Ne pas laisser les humains ou les animaux entrer en contact avec les surfaces traitées tant que le pesticide n'a pas séché complètement. Une période de quatre à six heures est normalement suffisante.
- Tout comme de nombreux produits naturels et synthétiques, les pesticides comme la pyrèthre, la diatomite et les préparations en poudre peuvent causer des réactions allergiques. Les personnes susceptibles à cet égard devraient rester à l'extérieur des aires traitées pendant les 24 heures suivant l'application.
- Assurer une ventilation suffisante. Si possible, ouvrir toutes les portes et toutes les fenêtres pendant quelques heures après l'application.
- Se laver les mains et le visage avec de l'eau chaude et du savon. Bien nettoyer les vêtements avant de les remettre. Laver séparément les vêtements qui risquent d'être contaminés.
- Laver avec de l'eau et du savon toutes les surfaces qui entrent directement en contact avec les aliments, comme le dessus des comptoirs, des tables et des cuisinières.
- L'odeur laissée par des insecticides comme le DURSIBAN® peut être causée par des traces de composés soufrés et de solvants dans la préparation. Bien qu'elle soit désagréable, cette odeur est inoffensive. Il en est de même dans le cas du KILLEX®. La forte odeur qui se dégage de ce produit ne provient pas des constituants de l'herbicide mais du sel d'amine produit durant la formulation du pesticide. Cette odeur est causée par une substance de composition comparable au produit qui se dégage des poissons morts.
- De nombreux insecticides résiduels peuvent être éliminés d'une surface par un simple lavage avec de l'eau et du savon.



Femmes enceintes

En général, les femmes enceintes doivent éviter tout contact avec les pesticides. Si une telle mesure est impossible, les femmes enceintes devraient attendre 24 heures après l'application d'un pesticide avant de pénétrer dans une aire traitée.

Il se peut que les femmes enceintes soient plus sensibles à l'odeur forte que dégagent les constituants du pesticide. L'odeur est inoffensive et devrait se dissiper si la ventilation est suffisante. Cette odeur résiduelle peut être causée par des traces de composés soufrés et de solvants dans la préparation. De nombreux insecticides résiduels peuvent être éliminés d'une surface par un simple lavage avec de l'eau et du savon.

Empoisonnement

- Consulter immédiatement un médecin si l'on soupçonne qu'il y a eu empoisonnement par un pesticide.
- Apporter le contenant de pesticide ou l'étiquette à l'hôpital. Ainsi, il sera peut-être plus facile de déterminer le type d'empoisonnement et de procéder à un traitement du patient.

Entreposage

- Lire l'information sur l'étiquette pour voir s'il y a des exigences spécifiques d'entreposage.
- Toujours conserver les pesticides dans un endroit hors de la portée des enfants et des animaux et à l'écart de la nourriture pour animaux, des aliments ou de l'eau.
- Mettre les pesticides sous clef. On évitera ainsi de confondre les pesticides et les produits à usage domestique courant.
- Ne pas exposer les pesticides à des conditions extrêmes de chaleur, de froid ou d'humidité.

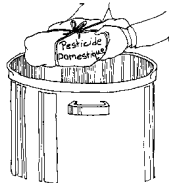


- Ne pas conserver des pesticides pendant de longues périodes.
- Pour plus de précisions sur l'entreposage des pesticides, consulter votre service provincial responsable du contrôle des pesticides.

Élimination

Une bonne planification constitue la meilleure solution au problème de l'élimination des pesticides. Il est essentiel d'acheter uniquement la quantité nécessaire pour le problème à résoudre. Voici quelques suggestions sur la façon d'éliminer les produits à usage domestique :

- On peut emballer la partie inutilisée des produits à usage domestique dans plusieurs couches de papier journal, puis la jeter à la poubelle.
- Ne jamais incinérer un pesticide ou le jeter dans l'évier.



- Ne pas réutiliser les contenants de pesticide vides.
- Retourner les surplus non ouverts au fournisseur.
- Demander aux responsables de votre municipalité s'il existe un site de collecte des déchets ménagers dangereux. Certaines municipalités effectuent périodiquement la collecte de déchets dangereux.
- Pour l'élimination de quantités importantes de produits à usage domestique ou de produits à usage commercial et restreint, consulter les services provinciaux ou communiquer avec une firme spécialisée dans l'élimination de déchets dangereux enregistrée à l'échelle provinciale.



N'oubliez pas

Avant d'acheter un pesticide

- Identifiez le ravageur correctement.
- Utilisez d'abord des mesures de lutte physique et des moyens autres que les pesticides.
- Lisez le mode d'emploi et les précautions qui figurent sur l'étiquette du produit avant de l'acheter. L'étiquette doit comporter le nom du ravageur à combattre et l'endroit où le produit peut être utilisé, p. ex., à l'intérieur, à l'extérieur, dans le jardin, sur les animaux.
- N'achetez que la quantité de produit requise pour le traitement.
- Vous pouvez toujours choisir de faire appel aux services d'un professionnel au lieu d'appliquer le traitement vous-même.

Lors de l'utilisation d'un pesticide

- Lisez attentivement le mode d'emploi et les précautions qui figurent sur l'étiquette.
- Ne fumez pas et ne consommez pas de boissons ou de nourriture pendant l'application d'un pesticide.
- Faites sortir les enfants et les animaux familiers des lieux ou éloignez-les pendant le traitement. Couvrez ou enlevez les aquariums.
- Couvrez ou enlevez les aliments, les ustensiles et la vaisselle si le traitement se fait dans la cuisine.

Après avoir utilisé un pesticide

- Lavez-vous toujours les mains soigneusement.
- Ne laissez pas les enfants ou les animaux familiers entrer en contact avec les surfaces traitées avant qu'elles ne soient complètement sèches.

- Ventilez bien les lieux traités.
- Nettoyez toutes les surfaces ayant un contact direct avec les aliments, comme le dessus des comptoirs de cuisine, des tables et des cuisinières, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- Gardez toujours les pesticides hors de la portée des enfants et des animaux familiers et loin des aliments et des boissons.

En cas d'empoisonnement

- Communiquez immédiatement avec un centre antipoison et consultez un médecin.
- Apportez le contenant ou l'étiquette du produit à la clinique d'urgence ou chez le médecin.
- Suivez les directives de premiers soins qui figurent sur l'étiquette.
- En cas d'empoisonnement d'un animal familier, consultez un vétérinaire immédiatement.



Élimination

Ne réutilisez pas les contenants de pesticides. Enveloppez-les et jetez-les avec les ordures ménagères.

Les pesticides non utilisés ou les restes de pesticides doivent être jetés dans un site provincial ou municipal de collecte des déchets ménagers dangereux.

Soyez pratiques

- Les précautions énumérées ci-dessus sont d'ordre général.
- Lisez toujours l'étiquette pour plus de précisions.
- En cas de doute, consultez un expert.

Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
2250, promenade Riverside
Ottawa ON K1A 0K9

Service de renseignements sur la lutte antiparasitaire
Téléphone : 1-800-267-6315
De l'extérieur du Canada : (613) 736-3799*
*Frais d'interurbain.
Télec : (613) 736-3798
Internet : www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla